

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	IUT	
LIBELLÉ	DU Finance, Droit et Gestion d'entreprise	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CFVU-2022-08-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:</i>		
Sous réserve de la publication de l'arrêté de dispenses du DCG et de la publication des programmes du BUT, le président, sur avis du jury de diplôme, peut autoriser l'étudiant à redoubler. Le DU Finance, Droit et Gestion d'entreprise disparaissant au profit de la 3ème année de BUT GEA option GC2F, l'étudiant pourra : - soit redoubler dans les enseignements non acquis au DCG, en indiquant ceux qu'il suivra dans le cadre de la 3ème année de BUT GEA option GC2F (sans pouvoir prétendre au diplôme du BUT); - soit redoubler en 3ème année de BUT GEA option GC2F (afin de pouvoir prétendre au diplôme du BUT).		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:</i>		
Stages		
Pas de stage.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les enseignements font l'objet d'une évaluation sous la forme de contrôles continus et d'entraînements au DCG (contrôle terminal). La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'un enseignement résulte de plusieurs épreuves pouvant être réalisées notamment sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe, de la présence et de la participation en cours. L'épreuve d'entraînement au DCG (contrôle terminal) résulte d'une épreuve pouvant être réalisée sous forme d'un écrit ou d'un oral. Toute absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0. Toutefois, lorsqu'un étudiant n'a pu se présenter à tout ou partie des épreuves de contrôle continu, pour raison grave et dûment justifiée, laissée à l'appréciation du jury, soit une épreuve de remplacement est organisée, soit la note finale de l'enseignement est intégralement constituée par la note d'entraînement au DCG, à l'appréciation du responsable de formation et de l'enseignant en charge de l'évaluation. Toutefois, toute absence injustifiée à une épreuve d'entraînement au DCG est sanctionnée par la note 0. Lorsqu'un étudiant n'a pu se présenter à tout ou partie des épreuves d'entraînement au DCG, pour raison grave et dûment justifiée, laissée à l'appréciation du jury, une épreuve de remplacement est organisée. Des aménagements spécifiques pour les étudiants présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Seront prises en considération pour la validation des enseignements : - Les notes des épreuves d'entraînement au DCG (contrôle terminal), coefficient 2, - Les notes des contrôles continus, coefficient 1. Les enseignements sont validés isolément. La validation d'un enseignement est définitivement acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place. L'attribution du Diplôme d'Université Finance, Droit et Gestion d'Entreprise nécessite que l'étudiant ait une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20. L'attribution du Diplôme d'Université « Finance, Droit et Gestion d'Entreprise », donne droit aux mentions suivantes : - PASSABLE : lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 10 et 11,99 ; - ASSEZ BIEN : lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 12 et 13,99 ; - BIEN : lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 14 et 15,99 ; - TRES BIEN : lorsque la moyenne sur 20 est au moins égale à 16.		
Capitalisation/conservation		
Conservation		
Compensation		
-		
Note éliminatoire		
Pas de note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Finance, Droit et Gestion d'entreprise										1ère session		
Parcours												Contrôle Continu		Contrôle Terminal
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures CM-TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	ANNUEL	Axe 1 : Droit des affaires												
Matière	ANNUEL	Droit des sociétés et des groupements d'affaires		80			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	2	Oral/Écrit	3
Matière	ANNUEL	Droit social		80			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	2	Oral/Écrit	3
Matière	ANNUEL	Droit fiscal		125			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	3	Oral/Écrit	3
Bloc	ANNUEL	Axe 2 : Gestion comptable et financière												
Matière	ANNUEL	Comptabilité approfondie		125			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	3	Oral/Écrit	3
Matière	ANNUEL	Contrôle de gestion		125			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	3	Oral/Écrit	4
Matière	ANNUEL	Finance d'entreprise		100			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	2	Oral/Écrit	3
Bloc	ANNUEL	Axe 3 : Analyse économique et managériale												
Matière	ANNUEL	Management		100			1	Non		CC&CT	CC coef 1 / CT coef 2	2	Oral/Écrit	4